



Procès-verbal Conseil Municipal du 21 mars 2023

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi 15 février, à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Régis SARAZIN, Maire.

Présents : Catherine AMADO, Redouane MAHRACH, Noémie LOUREIRO, Josiane JURACEK, Thomas MOINDROT, Stéphanie SANCHEZ, Sandrine TOSCANELLI, Souad ANCELOT, Christine FONTAINE, Gwendoline MICHENET, Jean-Michel CAZI, Catherine JEULLAIN, Hicham HAFID, Bernadette MAILLARD, Frédéric MOUGENOT, Alexis BLONDEAU, Renaud ZUPPINGER, Hélène LECOINTRE, Joséphine BAERT, Arnaud LOEWENSTEIN, Philippe BOTTIN.

Absents excusés qui ont donné pouvoir : Pascal GENTIL a donné pouvoir à Catherine AMADO, Ralph GAÏL a donné pouvoir à Josiane JURACEK, Hélène CHOPART a donné pouvoir à Régis SARAZIN, Armelle BATISSE a donné pouvoir à Hélène LECOINTRE, Grégory PERON a donné pouvoir à Noémie LOUREIRO, Nicolas FAYETTE a donné pouvoir à Bernadette MAILLARD.

Absents non excusés : Florence SUTRE.

Ouverture de la séance à 20h00.

Monsieur Régis SARAZIN procède à l'appel et présente l'ordre du jour.

Approbation du précédent conseil à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les rapporteurs, délibère ainsi :

I. ENFANCE-JEUNESSE

1. Approbation de la prise en charge du tiers payant des contrats Imagine R pour l'année 2023-2024

M. Redouane MAHRACH présente le point.

Lors de chaque rentrée scolaire, la Ville contribue aux frais de la carte Imagine R des collégiens et des lycéens nanteuillais.

A l'unanimité,

Approuve le montant de cette aide de 15 € accordée aux collégiens et de 145 € aux lycéens pour l'année scolaire 2023-2024 et **autorise** M. le Maire à signer la convention partenariale avec Comutitres.

II – RESSOURCES HUMAINES

2. Recrutement et rémunération d’enseignants de l’éducation nationale pour exercice d’activités accessoires (études surveillées)

Mme Catherine AMADO présente le point.

A l’unanimité,

Autorise le recrutement des enseignants à titre d’activité accessoire, dans le cadre des activités périscolaires d’études surveillées, et **fixe** leur rémunération selon les taux maximum en vigueur.

3. Indemnité compensatrice de la hausse de la contribution sociale généralisée (CSG)

Le versement de l’indemnité compensatrice est obligatoire et ne devrait pas nécessiter de délibération. Toutefois, la Trésorerie de Meaux demande une délibération dans le cadre des contrôles des paies.

A l’unanimité,

Prend acte que les modalités d’attribution et de versement de cette indemnité compensatrice de la hausse de la CSG sont appliquées au sein de la collectivité, et que des arrêtés individuels seront pris en conséquence au titre de l’année 2023.

4. Création d’un poste d’agent administratif principal de 2^{ème} classe

Le poste de responsable du service communication étant vacant à compter du 31 mai 2023, une nouvelle personne a été recrutée. Elle prendra ses fonctions le 1^{er} juin.

A l’unanimité,

Autorise la création d’un emploi d’agent administratif principal de 2^{ème} classe, à temps complet.

III. FINANCES

5. Approbation du compte de gestion de la commune – exercice 2022

Mme Noémie LOUREIRO présente le point.

A l’unanimité,

approuve le compte de gestion de la commune.

6. Approbation du compte administratif de la commune – exercice 2022

M. le Maire s’étant retiré lors de la délibération,

A l’unanimité,

approuve le compte administratif de la commune.

7. Affectation du résultat 2022 au budget de la commune 2023

Une partie de l’excédent de fonctionnement est affecté au budget 2023, au compte 1068, pour un montant de 465 000,00 €, soit :

- 104 802,29 € pour couvrir le besoin de financement de la section d’investissement,
- 360 197,71 €, pour couvrir une partie des dépenses d’investissements 2023.

A l'unanimité,

approuve l'affectation des résultats 2022 au budget 2023.

8. Adoption du Budget Principal de la commune – exercice 2023 et fongibilité des crédits

A l'unanimité,

Approuve, le budget de la commune pour l'exercice 2023 tel que présenté :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau des opérations pour la section d'investissement et du chapitre quand il n'y a pas d'opération affectée.

Le budget principal de la commune, pour l'exercice 2023, est équilibré en section de fonctionnement à 8 767 307,00 € et en section d'investissement à 4 684 682,00 €, soit un total de 13 451 989 €.

Autorise, Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnels, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

Donne, tous les pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

9. Autorisation de signature de la convention avec l'Association Loisirs Jeunes pour attribution d'une subvention de fonctionnement supérieur à 23 000 €

L'association Loisirs Jeunes a sollicité en 2023 une subvention.

A l'unanimité,

Approuve le versement d'un montant de 123 000 € à cette association active en matière d'activités en faveur de la jeunesse et de l'enfance nanteuillaises et le renouvellement de la convention avec l'association Loisirs Jeunes pour 3 ans.

10. Vote des taux d'imposition 2023

La date limite des votes est fixée au 15 avril.

En 2022, il n'y a pas eu d'augmentation des taux d'imposition.

A l'unanimité,

Approuve le maintien, en 2023, des taux d'imposition des taxes foncières comme suit :

- Foncier bâti : 50,00 %
- Foncier non bâti : 71,59 %

11. Autorisation de signature d'un contrat de prêt de 1 750 000 € auprès de la Caisse d'Épargne

Trois partenaires financiers ont été mis en concurrence pour un emprunt (le Crédit Agricole, la Caisse d'Épargne, la Société Générale). Deux banques ont déposé une offre ; les deux propositions sont équivalentes. La Société Générale ne prête plus aux communes de moins de 10 000 habitants.

A l'unanimité,

Retient la proposition de la Caisse d'Épargne selon les conditions ci-dessous :

Principales caractéristiques du contrat de prêt à taux fixe avec débloqué des fonds sous 3 mois :

Montant du prêt : 1 750 000 €

Durée : 25 ans

Taux fixe : 4,30%

Base de calcul des intérêts : 30/360

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Mode d'amortissement : Progressif

Frais de dossier : 875 €

Date de versement des fonds : dans un délai maximum de 90 Jours à compter de la signature du contrat par la Caisse d'Épargne

Montant des échéances (à titre indicatif) : 28 645,34 € / trimestre

Cout total du crédit (à titre indicatif) : 1 114 534,03 €

Autorise M. le Maire a signé le contrat de cet emprunt.

VII. QUESTIONS DIVERSES

→ Agglomération :

- Démission du **maire de Chauconin-Neufmontiers**.

Il reste élu.

Marie Léal, 1^{re} adjointe, devrait prendre la succession.

- Permis de louer :

Dans le cadre de la mise en œuvre d'un nouveau Programme Local de l'Habitat, il est envisagé d'instaurer un permis de louer sur des périmètres précis.

A Nanteuil, le périmètre concerné irait de la rue du Château jusqu'à la rue Fernand-Collot, en passant par les rues Pierre-Mendès-France, Pasteur, la place de l'Église, et les rues Gambetta et Galliéni, soit 439 logements concernés (estimation : environ 44 dossiers par an)

Ce contrôle des logements avant leur mise (ou remise) en location permet de lutter contre l'habitat indigne.

- Prix de l'eau :

Afin de maintenir le niveau de service actuel, le prix de l'eau sera porté de 4,03 € à 4,16 €/m³ (moyenne nationale = 4,30 €, moyenne seine-et-marnaise = 4,94 €), soit une augmentation de 3,22 % pour Nanteuil.

Les prix de l'eau à Nanteuil et à Meaux seront harmonisés (ce sont les deux seules communes de l'agglomération en régie). Une harmonisation progressive est prévue pour les autres villes en DSP (délégation de service public).

Meaux sera plus impactée que nous : + 8,9 %, car les parts fixes n'ont pas augmenté depuis 2012, et les parts variables depuis 2016 (eau) et 2019 (assainissement).

- Usine des eaux :

Nanteuil sera le siège de l'enquête publique qui se déroulera du 17/04 au 24/05.

2 permanences : 17/04 et 24/05.

Pendant toute la durée de l'enquête, les administrés auront accès au dossier papier ou dématérialisé (une tablette va nous être remise).

L'avis du CM sera sollicité.

- Atelier PCAET à Nanteuil vendredi 24/03 (salle des fêtes)

Plan Climat Air Energie Territorial en cours d'élaboration.

Cet atelier permettra de définir les actions à mener dans les 6 prochaines années, selon les grandes orientations choisies.

Une réunion publique se tiendra à Nanteuil début juin.

- Opération « refus de collecte » :

Nanteuil ville test : les refus des bacs mal triés ont commencé le 13/03

→ **Reprise des permanences de l'AVIMEJ** (aide aux victimes) en mairie de Nanteuil :
À partir du 17/04, chaque 3^e lundi matin du mois

→ **Lutte contre les infractions d'urbanisme :**

2 dossiers actuellement : rue Georges-Dagron et chemin des Bordes-Rouges

→ **Cirque Muller**

→ **Aménagement Fortuna-Régnier/Clos-Courtant** : Signature du PUP le 29/03
Réunion riverains le 18/04

→ **Dates à venir :**

- vendredi 24/03 : Remise des diplômes du travail
- dimanche 26/03 : Récré APE
- lundi 27/03 : Visite de la résidence TMH des Bruyères
- mercredi 29/03 : CA du CCAS (budget)

- samedi 1^{er}/04 : Distribution des sacs à déchets verts
Loto Le Voyage par la danse
- Dimanche 9/04 : Chasse aux œufs
- Mercredi 12/04 : Conférence sur la sécurité (Génération seniors)
- Vendredi 14/04 : Café-débat sur les dangers du numérique
- Samedi 15/04 : Cross interécoles (recherche bénévoles)
Dédicace M. Rodrigues à la bibliothèque
- 22 au 24/04 : Fête de la Saint-Georges

- Lundi 8/05 : Commémoration de la Victoire du 8-Mai-1945
- Du 11 au 13/05 : Festival Nanteuil-lès-rires
- Vendredi 12/05 : Thé dansant (Génération seniors)

- Dimanche 18/06 : Foulées nanteuillaises

Prochain Conseil municipal : en juin

Catherine AMADO remercie les élus qui ont permis le bon déroulement de la Randonnée gourmande dimanche dernier.

Fin 22h09.